

Le Trait d'Union Mensois

*JOURNAL D'INFORMATION DE
LA COMMUNE DE MENS*



N° 209 OCTOBRE 2018

Le dernier TUM titrait avec force "Mens passe à 30". En effet j'avais indiqué dès le début de l'année qu'il fallait réduire la vitesse des véhicules dans l'ensemble du bourg. L'arrêté réglementant la vitesse à 30 km/h a été pris en juillet après que les panneaux de limitation aient été livrés puis posés.

Cette décision n'avait pas soulevé de critiques quand elle avait été annoncée, mais au moment de son application les oppositions se sont révélées. Ceci n'est pas nouveau car selon l'expression commune on ne croit que ce qu'on voit et peut-être que certains n'avaient pas cru !. C'est ainsi que j'ai alors entendu un certain nombre de critiques : "ça ne servirait à rien "puisque la limite des 50kmh n'était déjà pas respectée ", il est très difficile de rouler à 30kmh, il fallait moduler les limitations selon les différentes parties du bourg etc...

Il est vrai que dès qu'on touche à la vitesse des voitures on entre sur un terrain sensible et animé. Mais enfin les premiers résultats de nos comptages sont encourageants et donnent l'espoir d'une amélioration que je souhaite durable.

En effet sur trois des quatre axes d'entrée dans le bourg, parties les plus dangereuses, il y a une réelle amélioration, non pas que la limite de 30 km/h ait été totalement respectée mais parce que les 50 km/h l'ont été beaucoup plus. Sur deux axes on divise pratiquement par deux les dépassements du 50 km/h pour tomber à des chiffres faibles 5 et 6 %. Sur l'autre axe, l'entrée ouest, l'effet réduction est moins fort. Au total les vitesses ont diminué. L'entrée du côté de La Mure ne disposant pas de comptage n'a pas fait l'objet des mêmes observations, Il faut donc continuer à être vigilant et sûrement mettre en place des ralentisseurs supplémentaires voir faire faire des contrôles par la gendarmerie.

On doit arriver à réduire les vitesses dans le bourg et particulièrement dans les accès : la limitation à 30 est une bonne mesure car :

- elle permet de sécuriser la circulation des piétons là où il n'y a pas de trottoirs et particulièrement celle des enfants et des personnes à mobilité réduite,
- elle permet de sécuriser celle des vélos, -
- elle diminue les bruits et les pollutions, -
- elle ne donne plus la priorité aux voitures.

Evidemment je n'ignore pas qu'il y aura toujours des récalcitrants, ou des provocateurs, mais s'agissant de la vie des gens on peut espérer que leur nombre diminuera. On ne peut quand même pas se cacher derrière une perfection inatteignable pour ne rien faire !

Bernard COQUET

DANS CE NUMERO :

L'éditorial	P 2
Informations municipales	P 3 à 5
La vie du village	P 6 à 7
La vie des associations	P 8 à 10
Mens Ensemble communiqué	P 11
Les brèves et l'état civil	P 12

LES ARTICLES POUR LE TUM DE NOVEMBRE DOIVENT NOUS PARVENIR AVANT LE MARDI 23 OCTOBRE 2018

Photo de couverture :

Photo : Bernard CHEVALIER

Directeur de la publication :

Bernard Coquet

Responsable de la rédaction :

Bernard Chevalier

Comité de rédaction : Bernard

Coquet, Bernard Chevalier

Marcel Calvat, Anne Marie Barbe,

Gérard Dangles,

Véronique Menvielle.

Mairie de Mens

Téléphone : 04 76 34 61 21

Télécopie : 04 76 34 65 64

Email : com@mairie-de-mens.fr

Site internet de la mairie :

<http://www.mairie-de-mens.fr>

LES INFOS MUNICIPALES

RELEVÉ MENSUEL DES RADARS PÉDAGOGIQUES : SEPTEMBRE 2018

Vous avez pu le lire dans l'édito d'octobre 2018 et depuis le 19 juillet 2018, un arrêté du maire instaure dans tout le bourg de Mens une limitation de la vitesse à 30 km/h. Cette limitation permet de partager un espace urbain entre les différents utilisateurs que sont les automobilistes, les cyclistes et bien entendu les piétons. Cette mesure rend ainsi un ensemble de voies nettement plus sécuritaire,

L'année dernière nous avons fait des relevés mensuels des radars pédagogiques installés aux quatre entrées principales de Mens, relevés que nous avons publiés dans le TUM. On peut s'apercevoir que déjà pour une vitesse à 50 km/h, environ 10 à 15 % des automobilistes dépassaient la limitation de vitesse, et ce parfois du double de la vitesse autorisée.

Quel serait le résultat du pourcentage que les radars nous indiqueraient dès l'abaissement de la vitesse à 30 km/h ? Notre interrogation était fondée puisque, au regard des relevés de ce mois d'août, le pourcentage du dépassement de la vitesse est largement supérieure, comme vous pourrez

l'observer dans les tableaux ci-dessous.

Passer de 50 km/h à 30 km/h demande à tous encore beaucoup d'efforts à faire dans ce domaine et je dois bien reconnaître que pour beaucoup cela reste très difficile et qu'il faudra du temps.

Cependant on peut constater dans le tableau ci-dessous que la limitation de la vitesse à 30 km/h a permis de diminuer sensiblement la vitesse moyenne des automobilistes. Dans les précédents relevés où la vitesse était limitée à 50 km/h le dépassement moyen de la vitesse se situait entre 12 et 20%. Aujourd'hui si la vitesse limitée était restée à 50 km/h on situerait le pourcentage du dépassement bien en dessous des 10 %.

Nous comptons sur vous pour poursuivre vos efforts afin d'améliorer cette situation et rendre notre bourg encore plus agréable à vivre.

Bernard CHEVALIER

Radars av Louis Rippert sens Mens / Corps

Sur 23470 véhicules 11304 sont en dessus des 30 km/h
9133 sont entre 30 et 40 km/h
1934 entre 40 et 50 km/h
202 entre 50 et 60 km/h
25 entre 60 et 70 km/h
7 entre 70 et 80 km/h
2 entre 80 et 90 km/h
1 entre 90 et 100 km/h

48,1 % dépassent la vitesse de 30 km/h
vitesse maximale enregistrée : 92 km/h

Si la vitesse était limitée à 50 km/h, 1% des véhicules dépasserait la vitesse autorisée.

Radars rue Dr Senebier sens St Baudille / Mens

Sur 14477 véhicules 12383 sont en dessus des 30 km/h
6483 sont entre 30 et 40 km/h
5053 entre 40 et 50 km/h
788 entre 50 et 60 km/h
54 entre 60 et 70 km/h
4 entre 70 et 80 km/h
1 entre 80 et 90 km/h
0 entre 90 et 100 km/h

85,5 % dépassent la vitesse de 30 km/h
vitesse maximale enregistrée : 83 km/h

Si la vitesse était limitée à 50 km/h, 5,8% des véhicules dépasserait la vitesse autorisée.

Radars av Louis Rippert sens Corps / Mens

Sur 23982 véhicules 19636 sont en dessus des 30 km/h
10344 sont entre 30 et 40 km/h
7782 entre 40 et 50 km/h
1382 entre 50 et 60 km/h
111 entre 60 et 70 km/h
13 entre 70 et 80 km/h
4 entre 80 et 90 km/h
0 entre 90 et 100 km/h

81,9 % dépassent la vitesse de 30 km/h
vitesse maximale enregistrée : 90 km/h

Si la vitesse était limitée à 50 km/h, 6,3% des véhicules dépasserait la vitesse autorisée.

Radars av du Dauphiné sens Monestier / Mens

Sur 33011 véhicules 24864 sont en dessus des 30 km/h
10344 sont entre 30 et 40 km/h
7782 entre 40 et 50 km/h
1382 entre 50 et 60 km/h
111 entre 60 et 70 km/h
13 entre 70 et 80 km/h
4 entre 80 et 90 km/h
0 entre 90 et 100 km/h

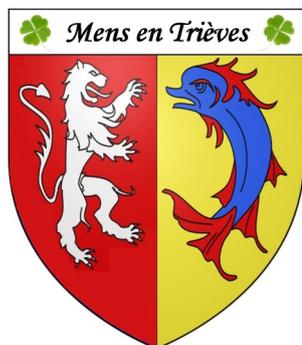
75,3 % dépassent la vitesse de 30 km/h
vitesse maximale enregistrée : 84 km/h

Si la vitesse était limitée à 50 km/h, 10,3% des véhicules dépasserait la vitesse autorisée.

FOIRE D'AUTOMNE À MENS

FOIRE DES AGNELLES ET FETE DE LA RANDONNEE

A MENS le Samedi 6 octobre



A MENS, le samedi 6 octobre de 8 heures à 18 heures, se tiendra la traditionnelle FOIRE DES AGNELLES et FETE DE LA RANDONNEE

Cette foire proposera des produits locaux alimentaires et artisanaux, bar et restauration, cave vinicole, des animations pour les enfants., etc..

Des randonnées pédestres permettront aux visiteurs de découvrir les environs de Mens ainsi que le centre historique avec son église, son temple, sa superbe halle, ses fontaines, etc..

Des visites guidées de Mens, capitale historique du Trièves, seront proposées. Rendez-vous à 10 heures à l'office de tourisme et à 15 heures au musée du Trièves (Réservation recommandée).

dée).

Une information sur les vélos à assistance électrique sera proposée aux visiteurs. Pour la foire 6 VAE (Vélo à Assistance Electrique) seront mis à disposition pour les personnes intéressées.

Le matin, de 8 heures à 13 heures, se tiendra le marché hebdomadaire où on trouvera marchand de fruits et légumes, boulangerie et viennoiserie, poissonnerie, fromagerie, produits locaux, artisanat local.

Pour tous renseignements :

www.mairie-de-mens.fr ou 04 76 34 61 21



CREATION ET OUVERTURE DE CABINETS D'ART THÉRAPIE ET DE MEDECINE CHINOISE TRADITIONNELLE

ARTthérapie

Ouverture d'un cabinet d'ART THERAPIE :

L'art-thérapie est une méthode visant à utiliser le potentiel d'expression artistique et la créativité d'une personne à des fins psychothérapeutiques ou de développement personnel.

Mme Sophie MARTINEZ certification IRFAT

Consultation adultes et enfants sur RDV au 06 86 70 29 02

Cabinet dans locaux du SIAD au 140 bL Edouard Arnaud à Mens



Je viens de m'installer en tant que praticien en Médecine Traditionnelle Chinoise à la maison

médicale de Mens, au premier étage dans l'espace des kinésithérapeutes.

Je reçois uniquement sur rendez-vous, les lundis après-midi, les mardis et les vendredis matin.

Déplacements à domicile possibles.

Rodolphe ANDRÉ- 06/33/07/79/61

OPERATION « CHOUCAS » DE L'ARMÉE DANS LE TRIEVES



Lors de la réunion de la Communauté de Communes du Trièves le 28 mai dernier, les élus ont demandé des informations sur l'exercice militaire que nous organisons **du 1 au 4 novembre 2018.**

En réponse à la montée en puissance de la réserve opérationnelle, la 27e brigade d'infanterie de montagne (basée à Varcès) organise depuis quelques années en région Rhône-Alpes son exercice annuel « **Choucas** » pour préparer ses réservistes aux missions telles que Sentinelle. Cela fait suite à un parcours normé suivi par les réservistes au sein de leurs unités qui permet d'acquérir les bases du savoir militaire. « Choucas » est donc une restitution individuelle et collective suite à l'instruction initiale.

En effet, la réserve opérationnelle est constituée de volontaires, citoyens Français âgés d'au moins 17 ans, issus de la société civile avec ou sans expérience militaire, qui souscrivent un engagement à servir dans la réserve opérationnelle, un contrat rémunéré d'une durée de 1 à 5 ans renouvelable.

Cette année, « Choucas » se déroulera sur le territoire du Trièves avec un déploiement sur 3 jours de 300 réservistes

issus des unités de la 27^e BIM*. Cette année la thématique principale sera la sécurisation et la protection de la population en zone urbaine et rurale.

Nous vous remercions par avance pour votre accueil et restons à votre disposition pour tous compléments d'informations.

Capitaine R Jean-Philippe PIQUARD : Officier de liaison – Exercice CHOUCAS 2018

27e Brigade d'Infanterie de Montagne

* Unités de la 27^e BIM :

- Le 4^e régiment de chasseurs (4^e Rch) de Gap,
- Le 7^e bataillon de chasseurs alpins (7^e BCA) de Varcès,
- Le 13^e bataillon de chasseurs alpins (13^e BCA) de Chambéry,
- Le 27^e bataillon de chasseurs alpins (27^e BCA) d'Anecy,
- Le 93^e régiment d'artillerie de montagne (93^e RAM) de Varcès (Grenoble),
- Le 2^e régiment étranger de génie (2^e REG) de Saint-Christol (Apt),
- La 27^e compagnie de commandement et de transmissions de montagne (27^e CCTM), basée à Varcès,

RÉUSSIR A SE DÉPLACER POUR ACCÉDER À L'EMPLOI

Si vous avez entre 16 et 25 ans et que vous êtes accompagnés par la Mission Locale Sud Isère pour votre recherche d'emploi le message ci-dessous est à lire attentivement.

Les formations d'une durée hebdomadaire de 1h30 se dérouleront dans les locaux de la Mission Locale de Vizille et de La Mure.

Pour les jeunes trop éloignés de ces deux communes, les cours pourront être proposés par visio-conférence dans les locaux de partenaires comme la commune de Mens.

Anne Marie Barbe

Vous avez entre 17 et 25 ans



Vous recherchez un emploi mais vous êtes freiné par vos difficultés pour passer le permis



La Mission Locale organise des sessions de soutien au Code

RENSEIGNEZ VOUS :

soit - Auprès de votre conseillère

soit - A l'accueil

soit - En appelant le 04 76 78 88 76 Page 5

LA FRIPERIE SOLIDAIRE À MENS

LA FRIPERIE A MENS

Désormais, la friperie solidaire
est ouverte :
les mercredis et vendredis
après-midi,
De 14 h à 17 h
ainsi que tous les samedis matin



La boutique se situe Place Paul Brachet.

Tout le monde peut y venir et trouver pour quelques euros des vêtements, des chaussures ou du linge de maison.

Ces articles sont issus des bennes de vêtements du Relais.

Bien sûr, après la collecte des sacs, les vêtements sont triés afin de ne proposer à la vente que ce qui est correct.

Les articles abimés, tachés ou « passés de mode » sont mis de côté pour être recyclés. Certains serviront à la fabrication de plaques d'isolant : *le Métisse*.



L'argent de la vente des vêtements est versé à l'épicerie solidaire du Collectif d'Entraide.

Rappel : Les 2 bennes du Relais de Mens se situent à l'entrée de la déchetterie et au Pré Colombon.

Vous pouvez également nous apporter vos sacs lors de l'ouverture de la friperie.

Mais, s'il vous plaît, ne les déposez pas devant le domicile des bénévoles !



DES MOMENTS INOUBLIABLES À LA CÔTE ST ANDRÉ



Ils étaient 15 enfants Mensois à avoir répondu présent en ce mercredi 29 août devant l'école élémentaire avant de monter dans le car qui les a emmenés à la Côte Saint André pour une colonie de vacances un peu particulière...

A peine installés dans les chambres du lycée agricole, ils ont pris la direction de la Fondation d'Auteuil où, après un déjeuner fort apprécié au self, ils ont commencé les répétitions.

De qui? De quoi?

Il s'agissait d'un oratorio laïc écrit spécialement pour les enfants par Christine Menneson qui a adapté la nouvelle de Jean Giono: L'homme qui plantait des arbres, dans le cadre du concert de clôture du festival Berlioz.

Ce magnifique projet « A travers chants » avait été proposé en mars dernier par l'AIDA (Agence Iséroise de Développement Artistique) sur l'ensemble de l'Isère et plus particulièrement sur les territoires ruraux et ce, afin de mettre en place des séances de chant choral et de danse contemporaine dans le cadre scolaire.

La seule condition était de s'engager à participer au concert et à devenir le temps d'une soirée un artiste à part entière.

Après 4 mois d'apprentissage à l'école en compagnie de Léonore Thomassin, cheffe de chœur de SPIRITO (chœurs de Lyon) et de Jean-Marie Belmont, danseur et chorégraphe lyonnais, les jeunes mensois retrouvaient pour la première fois l'ensemble des autres participants:

- au total 150 enfants venant de tout le département de l'Isère
- 11 instrumentistes
- une vingtaine de chanteurs de l'ensemble SPIRITO, chœurs de Lyon

- Nicole Corti et Benjamin Lunetta, directeurs musicaux
- le baryton Jean-Baptiste Dumora
- et Serge Papagalli

Durant 5 jours, ils ont répété inlassablement les différents morceaux musicaux et chorégraphiques sous le regard bienveillant, mais extrêmement rigoureux de Benjamin Lunetta et Jean-Marie Belmont.

Durant 5 jours, ils ont partagé leurs chambres et leur quotidien avec d'autres enfants de Chichilianne et du Pays de Vaux, tissant parfois des liens d'amitié très forts.

Durant 5 jours, ils ont lutté contre les doutes qui les ont assaillis, l'angoisse d'être loin des parents, la peur de monter sur scène.

Ils ont tout vaincu, et ce sont bien les **15 enfants Mensois**, au milieu des 150 autres qui se sont présentés sur scène en ce dimanche 2 septembre en fin d'après-midi.

Pas de faux-pas, pas de fausse note, ils étaient concentrés comme de vrais artistes.

La réussite du spectacle est indéniable, mais tout le travail invisible, ces 5 jours, resteront sans doute la plus grande réussite.

Les parents étaient fiers et ravis du travail de leurs enfants en sortant du spectacle.

Et les enfants étaient plein de mélancolie, ils ne parvenaient pas à croire que l'aventure était finie.

Mais une nouvelle aventure les attendait le lendemain avec la rentrée scolaire

Voilà, voilà, A bientôt.

Véronique MENVIELLE-CHABERT



[LA VIE DES ASSOCIATIONS]

CINÉMA À MENS COLLÈGE DE MENS 18H30



Dimanche 30 septembre : « Les vieux fourneaux » 1h29

comédie de Christophe Duthuron
avec Pierre Richard, Roland Giraud, Eddy Mitchell
Pierrot, Mimile et Antoine, trois amis d'enfance de 70 balais, ont bien compris que vieillir était le seul moyen connu de ne pas mourir et ils sont bien déterminés à le faire avec style !

Dimanche 14 octobre : « Guy » 1h41

comédie dramatique de Alex Lutz
Gauthier, un jeune journaliste, apprend par sa mère qu'il serait le fils illégitime de Guy Jamet, un artiste de variété française ayant eu son heure de gloire entre les années 60 et 90.

Dimanche 28 octobre : « Un peuple et son roi » 2h01

drame historique de Pierre Schoeller avec Gaspard Ulliel, Olivier Gourmet
En 1789, un peuple est entré en révolution. Écoutons-le. Il a des choses à nous dire. UN PEUPLE ET SON ROI croise les destins d'hommes et de femmes du peuple et de figures historiques...

Plein tarif : 4,50€ Tarif réduit (enfant et abonnement) : 3,50€
Abonnement : 7€

Organisé par l'Ecran Vagabond du Trièves et Prochaine Sortie
Pour tous renseignements : www.ecranvagabond.com

DES NOUVELLES DE MIXAGES

LES RENDEZ-VOUS MIXAGES

octobre 2018

Café-couture



Se retrouver à Mixages pour coudre et faire la causette, échanger de bons tuyaux et se donner des idées, emprunter une machine ou une surjeteuse pour son projet de couture ou juste partager un café en regardant les autres coudre !

Bienvenue à ceux que le **café-couture** tentera,
il est gratuit et ouvert à tous !

Tous les lundis (hors vacances scolaires)
de 9h à 15h

À Mixages, centre de vie sociale
153 rue du Dr Senebier, 38710 Mens

Rens : 04 76 34 27 02 accueil.mixages@cdctrieves.fr

Les permanences

- Jeudi 11 et 25 octobre de 16h à 18h
Permanence centre de planification et d'éducation familiale
▶ Avec ou sans RDV : 06 49 99 03 43
- 1^{er} vendredi du mois de 14h à 18h
Permanence Architecte Conseil
▶ Su RDV : 04 76 34 49 13

Accueil de loisirs à Mixages

- Tous les mercredis de 8h30 à 18h30
Le programme est disponible !
▶ Rens et inscriptions : 04 76 34 27 02 ou sur le portail famille

TEMPS FORTS !

- Mercredi 24 octobre de 8h30 à 19h
Sortie découverte
La Ferme aux crocodiles
Payant et sur inscription
▶ Rens et réservation : 04 76 34 27 02

Pour petits et grands

- Mercredi 10
▶ Temps d'parents de 9h30 à 11h30
Jeux et atelier **Danse et mouvements** avec Solène Dubreuil
- Mardi 2 au parc au crocodile (repli à Mixages en cas de pluie) et mardi 9 à Mixages
▶ La ludothèque de 16h45 à 19h
prêt de jeux en tous genres

les initiatives des habitants

- Tous les lundis
▶ Café-couture entre 9h et 15h (venez le temps que vous voulez)
▶ Atelier de français (FLE) de 9h à 12h30
▶ Repas partagé entre 12h et 14h (ouvert à toutes et tous)

- Du 22 octobre au 02 novembre
Vacances d'automne
À l'accueil de loisirs pour les 3-11 ans
inscriptions ouvertes

PREMIER FESTIVAL DE TRIÈVESTREET

Première édition du Festi'street.



Le 22, 23 et 24 août dernier, la junior association Trièvestreet a organisé son premier festival intitulé « Festi'street » dans l'enceinte du Collège du Trièves à Mens.

Ce festival avait pour but de promouvoir le street art dans la région.

Durant ces trois jours, des jeunes mais aussi des adultes du Trièves et d'ailleurs ont pu découvrir le skate encadré par Yoan, moniteur de la Bifurk, le hip-hop grâce à Redouane, danseur de la compagnie Styl'o'style mais aussi le graff avec Nico du « Sens des couleurs ».

Les ateliers se sont déroulés en journée de 10 à 16 heures suivis d'un temps consacré à la pratique

libre de 16 à 18 heures notamment pour le skate. De plus, chaque soirée a été animée par des événements festifs. Le mercredi c'était battle de hip-hop en un contre un avec notamment des jeunes de Pontcharra qui ont fait le déplacement jusqu'à Mens pour l'évènement et qui ont pu affronter les jeunes Trièvois. Les gagnants sont repartis avec un panier garni et un bon d'achat de 50€ pour le premier.

Le jeudi s'est déroulé un concert du groupe de hip-hop « La Rif et nos men » venu tout droit de Montpellier, qui a rassemblé environ une centaine de personnes dans une ambiance chaleureuse.

Enfin le vendredi soir, les jeunes Trièvois et Grenoblois ont offert un spectacle regroupant la danse contemporaine et le hip-hop avant de se terminer par un « freestyle » où tout le monde a pu danser, adultes et enfants confondus.

L'ensemble du festival s'est déroulé dans une ambiance très sereine mais aussi très festive.

Durant ces 3 jours une buvette et une restauration confectionnée avec des produits majoritairement bios et locaux étaient proposées aux visiteurs.

L'équipe de Trièvestreet tenait à remercier tous les bénévoles présents durant le festival, Eloi et Romaric, les deux adultes accompagnants de l'association ; la mairie de Mens pour son aide matérielle et Monsieur Le Maire pour nous avoir rendu visite, mais aussi la Caf, le conseil Départemental de l'Isère, la direction départementale de la cohésion sociale de l'Isère et la CDCT pour leurs subventions.



Ainsi que Madame la Principale du collège pour son soutien tout au long du projet.

Nous sommes heureux de la réussite de cette première édition et nous vous donnons rendez-vous le 22, 23 et 24 août 2019 pour la deuxième édition de Festistreet mais aussi durant le courant de l'année car d'autres événements sont à venir.

Clara PEYRAUD,
membre de l'association Trièvestreet.

[LA VIE DES ASSOCIATIONS]

3 ÈME ANNÉE DE RADIO DRAGON



Déployons les ailes du dragon !

Pour cette 3^{ème} année sur les ondes, Radio Dragon compte bien s'envoler et partir à la rencontre des habitantes et des habitants dans le Trièves, la Matheysine, le Beaumont et le Valbonnais !

Et ceci grâce à un **studio mobile** qui volera de village en village, sur les places, salles des fêtes et marchés, pour des émissions existantes mais aussi pour en créer avec vous de nouvelles. Nous avons déjà une liste précise : table de mixage, micros, pieds de micros et casques, ordinateurs, enceintes, câblages, valises techniques, petit barnum et mobiliers ... et summum : un véhicule aménageable.

Actuellement, nous devons emprunter, louer mais aussi démonter des parties de notre studio fixe pour réussir ces sorties, ce qui nous confronte à de multiples difficultés : vieillissement et dégradation du matériel, dépendance à d'autres structures, frais répétés... Ainsi, l'association Radio Dragon vous propose de soutenir ce projet, tout d'abord par un appel à don et puis après bien sûr en vous l'appropriant !

Alors à très bientôt sur les ondes, sur le 104.4 ou le 96.8 FM et demain sur nos places et nos marchés !

RDV aussi cet automne pour divers événements à la radio et ici et là... (24h de la lecture, ateliers, formations...)

Vous trouverez tous les renseignements sur notre site radiodragon.org et au studio, place de la Halle à Mens (tél 09 80 83 62 78) pendant les permanences*, n'hésitez pas. Pour faire un don direct :

www.helloasso.com/associations/radio-dragon/collectes/deployons-les-ailes-du-dragon

Radio Dragon est une association reconnue d'intérêt général. Elle vous fournira une attestation fiscale permettant une déduction d'impôts.

* Horaires des permanences : mardi, mercredi, vendredi : 14h - 18h / jeudi: 14h - 20h

JARDIN D'HIVER PLACE DE LA HALLE



Beaucoup de Mensois-es connaissent mon local d'exposition, place de la Halle ; toujours éclairé, presque toujours fermé.

Pour permettre une ouverture tout au long de l'année, j'ai pour projet d'accueillir d'autres propositions, par exemple, un petit concert le samedi matin, ou bien encore un petit film à la sortie de l'école, etc.

Mais les statues ne suffisent pas à créer une ambiance chaleureuse. Pour ce faire, on va mettre des livres partout. En fait, je vais accueillir, pendant les neuf mois d'hiver, une vraie librairie.

Tout ceci se placera dans un cadre associatif, auquel on pourra participer.

Plus de précisions dans le prochain numéro du TUM

Francis Le Blon

ZONE



UN ARRÊTÉ PRÉCIPITÉ... SANS VÉRITABLE CONCERTATION !

Nous, les élus de Mens ensemble, sommes très attachés à la recherche d'un espace public apaisé et rééquilibré en faveur des déplacements doux - marche, vélo... -. Nous souhaitons également une baisse générale de la vitesse motorisée avec des conséquences positives en termes de sécurité.

Pourtant l'arrêté du maire du 19 juillet 2018 sur la limitation à 30 km/h sur la totalité de l'agglomération mensoise ne nous convient pas.

Le 9 février 2018, nous avons écrit au maire :

« ... Nous apprécions beaucoup la volonté d'installer une zone 30 au centre du bourg de Mens, annoncée au conseil municipal du 25 janvier 2018. Nous étions intervenus à plusieurs reprises dans ce sens. Désormais, notre souci est que ce projet bienvenu s'avère efficace.

Or l'idée d'établir cette zone 30 pour l'ensemble de l'agglomération routière de Mens ne nous semble pas créer ces conditions d'efficacité. En effet, les entrées d'agglomération de Mens sont éloignées de l'habitat concentré du centre-bourg. Nous craignons que la limitation de vitesse dans ces secteurs soit perçue comme très excessive et soit donc contre-productive.

Il nous paraîtrait plus judicieux de choisir comme points de départ de la zone 30, à titre indicatif, le silo à grain, l'espace de tri sélectif devant la Poste, la maison Faure-Zander et la salle du Pont.

Les virages précédant ces points sont certes dangereux, mais ils pourraient faire l'objet de ralentissements spécifiques (par exemple légers rétrécissements de chaussée à l'aide de bacs à fleurs, ou chicanes modérées), y compris pour la rue des Adrets, très dangereuse notamment dans la descente à partir du bâtiment communal.

Pour en revenir au sujet central de ce courrier, il nous semble important d'établir la zone 30 en habitat dense, afin que cette mesure soit mieux comprise et donc mieux respectée.

Ce n'est que notre avis d'élus sensibles aux questions d'urbanisme et de déplacements. Une réunion de travail paraît nécessaire, avec bien sûr des représentants institutionnels (département, gendarmerie ...) et pourquoi pas d'autres personnes ressources parmi les habitants.

Bien connaître le cadre réglementaire et bénéficier d'un éclairage multiple permettrait de prendre la meilleure décision possible en conseil municipal.

Nous sommes disponibles pour en discuter ... »

Malgré ce courrier, nous n'avons jamais été invités à travailler sur cette question et les habitants encore moins. Une fois de plus, le maire et la majorité ont décidé un aménagement essentiel pour la vie quotidienne des Mensoises et Mensois sans prendre le temps d'une véritable concertation.

Une réunion publique annoncée dans le TUM, éclairée

par l'avis d'experts et favorisant la recherche d'un consensus, aurait été utile avant de décider.

Pour nous la zone 30 est tout à fait pertinente dans le centre-bourg où de fait on doit déjà rouler moins vite et où la priorité doit revenir aux piétons et cyclistes. Sur le long terme l'étendue de la zone 30 à l'ensemble de l'agglomération peut s'entendre, au rythme de l'évolution de la place de la voiture et de celle du prix du pétrole. Mais la seule pédagogie avant l'arrêté aura été un éditorial du maire dans le TUM de février, qui d'ailleurs ne parlait pas des entrées d'agglomération. Imposer brutalement le 30 km/h aux entrées de Mens provoque l'étonnement des habitants... et le courroux du petit bonhomme des radars pédagogiques. Même les vélos dépassent allègrement cette vitesse dans les entrées descendantes ! Certes le taux de véhicules dépassant le 50 km/h aurait baissé depuis l'arrêté du maire (chiffres donnés en conseil municipal le 13 septembre) et c'est une bonne chose mais il existe d'autres moyens de le faire. Le taux de véhicules dépassant le 30 km/h serait lui très élevé : parce que la mesure est mal comprise ! Des contrôles radars de la gendarmerie (annoncés) changeront ils la donne ?

Décider rapidement et autoritairement, est-ce une garantie d'efficacité ?

D'après monsieur le maire, nous serions, nous les élus de Mens Ensemble, impatients et déjà engagés dans la prochaine campagne électorale pour les municipales de 2020... (cf la page 3 du TUM de septembre).



Si le maire a la légitimité de défendre son action, nous avons, nous aussi, la nôtre ; celle de contribuer à animer de manière constructive le débat municipal, de défendre des choix différents pour l'avenir de Mens, de réclamer une autre méthode avec davantage de participation des habitants, dans un souci permanent de transparence et d'information.

Nous le faisons depuis le début du mandat et n'avons changé ni notre travail ni notre ton. **Cela participe à la bonne santé de notre démocratie.**

[LES BREVES ET L'ETAT CIVIL]

LE MUSÉE DU TRIÈVES VOUS INFORME

Vos rendez vous d'octobre

Jeudi 4 octobre	18 h	Présentation de l'ouvrage : « Roissard : nos jours conjugués » Par Anne Warin
Dimanche 7 octobre	16 h	Exposition « Terre d'échanges » Visite commentée
Samedi 20 octobre	18 h	Présentation et lecture de l'ouvrage « mon joli mai » par Henri Dumolé Suivi de la projection de « Les fantômes de Mai 68 » Film documentaire de Jean Louis Comolli

Info du groupe « Patois du Trièves »

A partir de novembre 2018 le groupe « patois du Trièves » se réunira tous les mois de 14h 30 à 16h 30 chaque premier mardi du mois à l'espace culturel de Mens

A noter les prochaines dates :

Mardi 6 novembre, mardi 4 décembre, mardi 8 janvier, mardi 5 février, etc. ...

Les réunions sont bien sûr ouvertes à tous les patoisants potentiels.

DON DU SANG



Y penser c'est naturel...

Le faire, c'est essentiel !

Don du sang à Mens

le vendredi 26 octobre 2018 à l'espace culturel de Mens de 16h30 à 19h30.

ÉTAT CIVIL

DECES :

Mme LOSKADY Louise le 21 août 2018

Mme SAGE LAPEYRE Renée née MARIN le 25 août 2018

M BROCHET Pierre le 28 août 2018

Mme JULIEN Marcelle le 4 septembre 2018